

L'INNOVATION EN REGION

Source et Méthodologie

Champ géographique des données :

La Nomenclature d'Unités territoriales Statistiques (NUTS) a été utilisée (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/home_regions_fr.html):

- Les régions européennes NUTS2 pour la grande majorité,
- régions NUTS1 pour le Royaume-Uni, de la Belgique et de la Finlande
- NUTS0 pour le Luxembourg, Malte, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, le Danemark, Chypre.

Certains pays n'ont pas été pris en compte du fait d'un manque trop important de données : la Slovénie, la Roumanie, la Macédoine, le Liechtenstein, l'Islande, la Croatie, la Suisse et la Bulgarie.

Rang européen, nombre de brevets et nombre de brevets déposés pour 10 000 emplois.

Les données utilisées concernent les dépôts de brevets déposés à l'Office Européen des brevets en 2005.

Source : OCDE pour la majorité des pays ; Eurostat (année 2004) pour Chypre, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, Portugal et la Suède. Source pour l'emploi : Eurostat.

Attention ! Pour l'Allemagne, les NUTS 2 pour les régions de Niederbayern, Oberpfalz, Bremen, Braunschweig, Hannover, Lüneburg, Weser-Ems, Koblenz et Rheinhessen-Pfalz, ne correspondent pas tout à fait au périmètre officiel. En effet, dans la base de l'OCDE, les données sont diffusées à l'échelle des TL3 (Territorial Level 3). A partir de ce niveau d'information, il n'est pas possible de retrouver exactement le périmètre des régions ci-dessus.

La spécialisation technologique

Définition de l'indice de spécialisation : l'indice de spécialisation permet de savoir si un domaine dans une région donnée est plutôt bien représenté ou non par rapport à un ensemble de régions. Par définition, la région est spécialisée dans un domaine d'activité si cet indice est supérieur à 1. Néanmoins, nous avons dissocié 3 niveaux de spécialisation de la manière suivante :

- Une région est spécialisée dans un domaine si l'indice est supérieur à 1,1,
- Une région est dans la moyenne si l'indice est compris entre 0,9 et 1,1,
- Une région est sous-spécialisée si l'indice est inférieur à 0,9.

Source : Eurostat, année 2004. Les domaines ont été définis à partir d'un regroupement des différentes classes de la Classification Internationale des Brevets (http://www.wipo.int/classifications/ipc/fr/ipc_editions.html). Les pays manquants : la Pologne,

Source : OCDE, année 2005, pour la part des TIC, des biotechnologies et des nanotechnologies dans le total des brevets. Pour l'ensemble des régions comparées, les régions des pays énumérés ci-dessus pour lesquels l'OCDE ne fournit pas de données n'ont pas été incluses dans les calculs.

Les dépenses de R&D

Les dépenses totales de R&D correspondent à la somme des dépenses réalisées dans les entreprises, le secteur public, l'enseignement supérieur et le privé non marchand. Pour le Royaume-Uni, le privé non marchand n'est pas pris en compte du fait de non disponibilité des données mais ce secteur ne représente qu'une faible part des dépenses généralement.

Les dépenses privées de R&D sont celles des dépenses engagées par des entreprises. Les dépenses publiques regroupent les dépenses de l'enseignement supérieur, du secteur public, et du privé non marchand.

Source : Eurostat à l'exception de la France (Ministère de la Recherche).

L'année de référence est 2005 sauf pour la Suède (données de 2003), l'Autriche (données de 2006) et pour le Portugal, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et Chypre (données de 2004).

La répartition des emplois selon l'intensité technologique du secteur

La source est celle d'Eurostat pour l'année 2005. L'intensité technologique des emplois est définie à partir de la NACE à 3 chiffres (pour plus de précision, consulter : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/fr/reg_htec_base.htm)

Les trajectoires technologiques

Pour les **brevets**, source : OCDE, années 1995, 2000 et 2005 sauf pour Chypre, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, le Portugal et la Suède (Source Eurostat ; années : 1995, 2000 et 2004).

Pour les **dépenses de R&D privées**, source : Eurostat à l'exception de la France (Ministère de la Recherche) avec les années 1995, 2000 et 2005 sauf pour :

- Chypre, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie et le Portugal : données de 2004 au lieu de 2005 puisqu'elles sont comparées à des données de brevets de 2004
- La Suède : données de 2003 au lieu de 2005
- les Pays Bas, la Lituanie : données de 1996 au lieu de 1995
- l'Allemagne, la Norvège et la Suède : données de 1999 au lieu de 2000.
- Chypre, l'Estonie et la Pologne : pas de données en 1995
- L'Autriche : les données sont très ponctuelles pour ce pays. L'année 1995 correspond à la moyenne des années 1993 et 1998 ; l'année 2000 à la moyenne des années 1998 et 2002 ; l'année 2005 à la moyenne des années 2004 et 2006.
- Absence de données pour Malte et l'Irlande en 1995 et 2000. Les régions correspondant à ces pays ne sont donc pas représentées sur les graphiques.

Les ressources humaines en Sciences et Techniques sont des personnes qui ont soit achevé avec succès un cursus d'enseignement du troisième cycle dans un domaine d'étude S&T, soit exercent un emploi S&T à titre de spécialiste ou de technicien (Manuel de Canberra, OCDE, Paris, 1994). Source : Eurostat en 1995, 2000 et 2005 à l'exception :

- Du Royaume uni : année de 1996 au lieu de 1995
- De Chypre, de la république tchèque, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Lituanie, de la Lettonie, de la Norvège, de Malte de la Pologne, de la Slovaquie : Absence de données en 1995
- Plus particulièrement de certaines régions d'Allemagne (Berlin,, Brandenburg Sudwest) et d'Italie (Bozen, Trento) : absence de données en 1995.

Les contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)

Les contrats CIFRE sont signés entre des entreprises et des laboratoires publics et permettent à un doctorant de réaliser sa thèse de doctorat en entreprise en partenariat avec un laboratoire. Ces données permettent des localisations à l'adresse du laboratoire d'accueil du doctorant et à l'adresse de l'établissement au sein duquel se déroule l'activité du doctorant. Elles sont exhaustives dans le temps et dans l'espace permettant une bonne comparaison des pratiques entre régions françaises. Les principales limites de ces données sont qu'elles ne représentent qu'une partie des collaborations public/privé en recherche et que la procédure est purement française ce qui ne permet pas d'évaluer des collaborations internationales ni d'établir des comparaisons internationales

Source : ANRT, période de 2001 à 2006..